

Les Economistes atterrés



Négociation de l'assurance chômage : vers plus de devoirs et moins de droits ?

Conférence-débat, jeudi 7 février 2019, de 19h00 à 21h00

Maison des Sciences Economiques, salle du 6^e étage

112 boulevard de l'Hôpital, 75013 Paris, M° Campo-Formio

**Avec : Denis Gravouil (Responsable emploi-chômage et négociateur pour la CGT) : vers la fin
de l'assurance chômage ?**

**Anne Fretel (Economiste atterrée) : acte 1 de la réforme de l'assurance chômage, le
renforcement du contrôle des chômeurs**

**Claire Vivés (Chercheuse au Centre d'études de l'emploi et du travail (CEET) et au Lise/CNAM) :
contrats courts et assurance chômage, quels enjeux ?**

Le débat sera animé par Anne Eydoux (Economiste atterrée)

Si les ordonnances Macron réformant le droit du travail ont été pleinement assumées comme un renforcement de la flexibilité accordée aux entreprises, les réformes de l'assurance chômage, ainsi que celle de la formation professionnelle, étaient annoncées comme le volet « sécurité » accordé aux salariés. Promises par le candidat Macron, elles devaient assurer le fameux équilibre macronien du « en même temps » avec l'ouverture de l'assurance chômage aux démissionnaires ou aux indépendants et la taxation des entreprises utilisant les contrats courts. Une première réforme de l'assurance chômage (renégociation de la convention d'assurance chômage) a eu lieu l'hiver dernier, qui n'a amélioré les droits des démissionnaires et des indépendants qu'à la marge. Une deuxième réforme est déjà en cours. Or la feuille de route adressée aux partenaires sociaux pour cadrer les négociations de la nouvelle convention d'assurance chômage met avant tout l'accent sur le besoin d'économies – de l'ordre de 4 milliards d'euros sur trois ans, propose la taxation des contrats courts et une remise en cause des possibilités de cumul entre assurance chômage et revenus d'activité (« activités réduites »). Elle annonce clairement la volonté de reprise en main de l'assurance chômage par l'État. S'y ajoute la loi « pour la liberté de choisir son avenir professionnel » de septembre dernier qui introduit un nouveau renforcement du contrôle et des sanctions pour les chômeurs.

A rebours des promesses électorales, l'avenir de l'assurance chômage serait porteur de moins de droits et plus de devoirs pour les chômeurs et les précaires. Cette nouvelle réforme pénaliserait les

demandeurs d'emploi qui travaillent à temps partiel ou en contrat court (CDD et intérim), alors que ceux-ci sont de plus en plus nombreux et de plus en plus précaires. Car si les CDI continuent à constituer la majorité des emplois, les CDD et l'intérim représentent aujourd'hui plus de 80 % des flux de recrutements, tandis que leur durée s'est nettement raccourcie. Résultat : l'assurance chômage ne couvre plus seulement le chômage, elle couvre aussi la précarité, servant de complément à des revenus du travail. Aujourd'hui, plus d'un tiers des demandeurs d'emploi travaillent (ils n'étaient que 15 % en 1996) et près d'un demandeur d'emploi sur trois s'inscrit (ou se réinscrit) à Pôle emploi suite à une fin de CDD ou de mission d'intérim.

Jusqu'à présent, les partenaires sociaux ont accompagné cette précarisation des emplois en permettant que l'assurance chômage ne garantisse pas seulement un « revenu de remplacement » mais aussi un « revenu de complément » (dispositifs des « activités réduites » ou des « droits rechargeables »). Mais cela représente un coût pour l'assurance chômage, que le gouvernement demande aujourd'hui aux partenaires sociaux de réduire – en réclamant en même temps la taxation des contrats courts.

Alors quel avenir pour l'assurance chômage ? Quelle prise en compte des emplois précaires et des contrats courts ? Quels peuvent être les effets du renforcement des contrôles et des sanctions ? Comment vont évoluer le régime d'assurance chômage et son fonctionnement aujourd'hui paritaire ?

C'est de ces questions que les Economistes atterrés vous proposent de venir débattre.

* * *

D'ici là, retrouvez les analyses et positions des « Atterrés » dans les chroniques et articles de notre site <http://atterres.org>

* * *